

Image not found or type unknown



Résiliation du propriétaire bail location meublée

Par lulu5864, le 24/10/2015 à 13:07

Bonjour.

Je loue en appartement meublé.

le bail a été signé le 05/01/2015 mais le locataire est rentré dans les lieux le 05/02/2015.

Quelle date fait office de date de départ pour le calcul des 3 mois de préavis pour résilier le bail ?

Est-ce la date de signature du contrat de location ou la date d'entrée dans les lieux ?

Merci.